

Troisièmement, le comité propose que les banques soient tenues de donner un préavis ferme de tout changement dans les frais qu'elles exigent aux termes de l'article 201 de la Loi sur les banques.

Le comité a aussi élaboré certains projets de règlements. Les ministériels qui siégeaient au comité ont collaboré étroitement avec le Cabinet afin d'effectuer les changements et les propositions formulés par le comité.

On s'est rendu compte depuis quelques semaines, surtout en raison des changements qui ont cours actuellement, que bien des gens n'avaient aucune idée de l'arrogance et du manque de compréhension des présidents de banque envers les citoyens ordinaires.

Monsieur le Président, je voudrais vous lire une lettre de J. A. G. Bell, président de la Banque de la Nouvelle-Écosse. C'est la réponse qu'il a donnée à une certaine Sandra Hanmer du 120 de l'avenue Golfview à Toronto. M^{me} Hanmer s'inquiétait de la disparition d'une succursale de cette banque, au coin des rues Gerrard et Woodbine. Je ne lirai que quelques paragraphes de cette lettre. Voici: «Cela fait déjà quelque temps que nous examinons le cas de cette succursale et nous déciderons de son avenir très prochainement. Il faut reconnaître franchement qu'elle n'est pas très rentable car le plus gros de sa clientèle se compose de personnes âgées qui ont droit à des services bancaires gratuits. Sans compter un grand nombre d'assistés sociaux qui utilisent maintenant nos services bon marché, ces services que le comité des finances des Communes a appelés services de base.»

Inutile de dire que M^{me} Hanmer était indignée. Voici deux lignes de la réponse qu'elle a envoyée à M. Bell. «Je vous écris parce que l'enseigne d'une de vos succursales risque de tomber dans la rue et met la vie des gens en danger, et vous me dites que votre succursale n'est pas rentable parce ce que sa clientèle est composée uniquement d'assistés sociaux et de personnes âgées; par conséquent, vous trouvez normal de la laisser tomber en ruine et de mettre la vie des passants en danger. Est-ce le genre d'argument que vous utiliseriez devant un tribunal si quelqu'un avait été blessé et vous poursuivait?»

De toute évidence, les membres du comité des finances auraient préféré une entente à l'amiable au sujet des changements à apporter aux frais administratifs et aux pratiques bancaires. L'arrogance et l'absence de sensibilité dont le président de la Banque de la Nouvelle-Écosse a fait preuve dans sa lettre et dans d'autres et à la suite d'autres initiatives, laissent très peu de choix au gouvernement; il va devoir légiférer et réglementer. Il faut que la loi et les règlements puissent être appliqués convenablement.

● (1200)

Le comité a préparé un projet de loi d'initiative parlementaire qui restera inscrit et qui sera débattu d'ici une semaine, si l'on n'agit pas très rapidement; il faut que le gouvernement intervienne, car c'est lui qui contrôle les mécanismes d'exécution et de réglementation. Aussi, il faut lui accorder le bénéfice du doute et l'appui dont il a besoin pour pouvoir présenter le projet de loi et le règlement que le ministre nous a promis et

Les subsides

qui seront, paraît-il, aussi stricts sinon davantage que la solution recommandée par le comité. Je suppose que si le rapport du comité avait été revu avant la séance du comité d'aujourd'hui, le ton aurait été plus ferme.

Je suis persuadé que la plupart des députés auraient cru qu'un rapport de comité renfermant des recommandations tout à fait acceptables dans l'ensemble ou qui devraient être acceptées par toute personne capable de la moindre sensibilité tant au gouvernement que dans le secteur bancaire, serait jugé tout à fait équitable et pertinent. Or, on nous a accusés d'être des schizophrènes. N'importe qui devient schizophrène face au genre de méthodes utilisées par des directeurs de banque à l'endroit de M^{me} Hanmer, M^{me} de Gruchy et d'autres qui se sont fait voler littéralement non seulement durant la période qui a précédé la présentation du rapport, mais également depuis.

Les citoyens ordinaires s'en remettent au gouvernement pour adopter des règlements tendant à les protéger, face à des oligopoles. Selon nous, dans la mesure du possible, le secteur devrait s'auto-réglementer et s'assurer que la réglementation est dans l'intérêt de la population. Manifestement, le secteur bancaire, pour ce qui est des frais d'administration, est incapable de prendre des mesures tendant à remédier à la situation et il va falloir l'y forcer. Seul le gouvernement peut le faire, et il a accepté d'assumer la responsabilité en question.

Cette motion ne vient pas à propos. Elle ne favorise pas une amélioration de la situation en l'occurrence. Le Nouveau parti démocratique veut ainsi nuire à la méthode efficace que nous avons trouvée pour résoudre le problème des frais d'administration. Nous préférons présenter un projet de loi d'initiative gouvernementale. Nous souhaitons plutôt que le gouvernement prenne des mesures concrètes. C'est ce que nous tentons de faire. Le fait de proposer l'adoption de ce rapport de cette façon est répréhensible et il ne s'agit pas d'une mesure constructive.

Notre parti va voter contre la motion pour la simple raison qu'elle tend à permettre au Nouveau parti démocratique d'enregistrer des gains politiques, alors qu'il ne s'inquiétait pas des frais d'administration jusqu'à ce que nous nous penchions sur la question. Il tente maintenant de se reprendre et d'avoir le beau rôle. Les néo-démocrates sont toujours en retard; ils agissent après coup.

M. Rodriguez: M. Robert MacIntosh avait assurément raison, et le député est gonflé de s'en prendre au Nouveau parti démocratique et de le condamner dans le but d'essayer de donner l'impression qu'il est en fait à l'origine des changements apportés dans l'intérêt des consommateurs aux frais administratifs exigés par les banques.

Je voudrais signaler que le Nouveau parti démocratique posait déjà des questions là-dessus depuis novembre 1987. Le comité permanent a commencé ses audiences le 28 avril. En ma qualité de critique du portefeuille de la consommation au nom de mon caucus, j'ai participé à l'étude entreprise par le comité des finances et des affaires économiques sur ces frais administratifs.